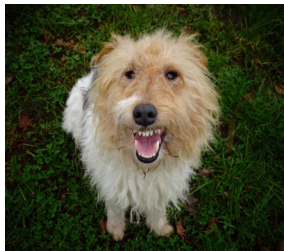


## Quelques photos des animaux du refuge...



Lilou



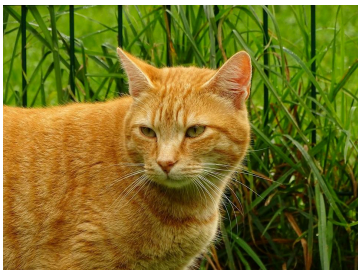
Olden



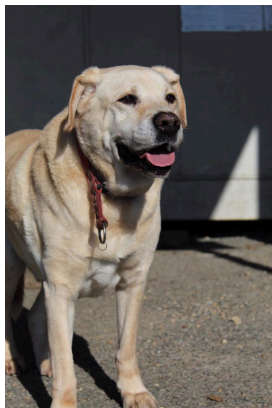
Skyla



Ourouk



Hans



Canaille

Bien d'autres animaux vous attendent ...

## Les animaux du refuge à adopter

Le refuge accueille essentiellement des chats, chiens mais peut également accueillir des NAC (lapins...)

Nous veillons avant chaque adoption à ce que les futurs adoptants comprennent qu'adopter un animal est un engagement sur le long terme.

Le propriétaire ou le détenteur d'un animal est responsable de ce dernier civilement et pénalement

Il faut bien sûr être majeur et domicilié. Lors d'une adoption, une pièce d'identité et un justificatif de domicile vous seront demandés.

### Tarifs

La stérilisation ou castration des animaux est obligatoire.

Ils sont tatoués ou munis d'une puce, vaccinés et vermifugés.

Nous effectuons sur tous nos chats de 2 mois et plus, le test leucose et le virus de l'immunodéficience.

**Chiens: chiots** : 210€; **âgés de 7 ans et moins** : mâles = 160€ / femelles = 210€; **âgés de 8 et 9 ans** : 110€ (sauvetage); **âgés de 10 ans et plus** : 60€ (en plus l'animal peut prétendre à l'Opération Doyen de 30 Millions d'Amis : jusqu'à 600€ de frais vétérinaires pris en charge); **de race** : + 50€ (sauf âgés de 10 ans et +)

**Chats : Chatons et chats âgés de 9 ans et moins** : mâles = 130€ / femelles = 145€; **âgés de 10 ans et plus** : 60€ (Il n'existe malheureusement pas d'Opération Doyen pour les chats); **de race** : 200€



## La Spa de Cornouaille de Concarneau



*Qui sommes-nous?*

Nous sommes une association autonome régie par la loi de 1901 située à Concarneau. Notre politique est d'accueillir tous les animaux. Nous partons du principe que chaque animal à sa chance (âgé, avec pathologie...) Nous ne pratiquons pas l'euthanasie sauf pour raisons médicales (maladies incurables et souffrance de l'animal)



**Où nous trouver ?**



Du lundi au samedi :  
De 13h30 à 17h du 1er novembre au 31 mars  
De 14h à 17h30 du 1er avril au 31 octobre  
Chemin de Coat Conq  
29900 Concarneau



**Comment nous joindre ?**



Par téléphone : 02/98/97/26/95  
Par mail : [refugeconcarneau@gmail.com](mailto:refugeconcarneau@gmail.com)  
ou sur notre page Facebook  
« Spa privée de Cornouaille Concarneau »  
Parution au journal officiel: 12 avril 1973  
Association loi 1901



## Le refuge



Bien que portant le nom de Société de Protection Animale, ce refuge est une association indépendante et autonome régie par la loi 1901. Ce sont les dons, subventions de la ville de Concarneau, contrats fourrières, cotisations d'adhérents et adoptions qui lui permettent d'exister sur le plan financier.

### Le fonctionnement du refuge

Du côté pratique, le refuge est géré par :

→ 3 salariées :

\* Chloé et Adeline, à plein temps pour prendre soin de ses pensionnaires

\* Jessica à mi-temps pour les tâches administratives

→ une équipe de bénévoles indispensable

→ un Conseil d'Administration élu par les

adhérents (Les décisions financières et de gestion du fonctionnement de la SPA de Cornouaille résultent de décisions prises en Conseil d'Administration et en Assemblée Générale.

Notre Conseil d'Administration se compose de huit membres élus par les membres de l'association.

Tous les administrateurs de la SPA de Cornouaille, notamment la Présidente, assurent leurs fonctions bénévolement. Ils ne perçoivent aucune rémunération quelle qu'elle soit.)

→ Les comptes de l'association ont été confiés au cabinet d'expertise comptable A2G de Concarneau. Nous assurons une totale transparence de nos comptes notamment lors de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes, et sur simple demande.



## L'association et ses actions



L'association s'occupe essentiellement :

- d'accueillir et d'héberger les animaux délaissés, maltraités, de sauvetages d'euthanasies,
- de leur prodiguer les soins nécessaires (stérilisation, vaccination...)
- de veiller à leur bien-être (placement en famille d'accueil, veiller à leur sécurité affective)

### Comment aider?

Vous ne cautionnez pas la souffrance animale et vous souhaitez vous investir dans une association?

1) Nous soutenir en adhérant à l'association ou en effectuant un don financier (bulletin joint)

2) En devenant **bénévole** même quelques heures/semaine pour :

- héberger un animal en devenant famille d'accueil,
- assurer le nettoyage au refuge (essentiellement le matin),
- assurer l'entretien du refuge (bricolage, jardinage...),
- vous occuper du bien-être des animaux en les câlinant, jouant avec eux, en les promenant dans un bois sécurisé,
- aider lors des actions organisées par l'association (collectes de journaux, crayons usagés, préparation/vente de gâteaux, vente de calendrier, emballage cadeaux dans les grandes surfaces pour la période des fêtes, vente de muguet...)
- ou encore donner vos idées sur de nouvelles actions à mener!

Vous n'avez pas de temps mais la situation des animaux ne vous laisse pas insensible, vous pouvez parrainer ponctuellement ou de façon plus durable un animal par l'association (nourriture, soins).



## Bulletin d'adhésion et de soutien



Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Téléphone (facultatif) : .....

Adresse mail :

.....@.....

J'accepte de recevoir les mails diffusés aux adhérents et je recevrai mon reçu fiscal par courrier.

(La SPA de Cornouaille est reconnue d'intérêt général. Par conséquent votre adhésion est déductible des impôts à hauteur de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable.)

adhère à l'association

Montant annuel de l'adhésion : 20 €

fait un don ponctuel de

..... € à l'association

payé par (entourer) chèque espèce

chèque libellé à l'ordre de la « SPA DE CORNOUAILLE »